

Compte-rendu de la réunion SG/Fédérations du 26 août 2020 sur l'évolution de la situation liée au COVID-19

Nous avions été informé seulement le 20 août au soir de la tenue de cette réunion informelle, présidée par la Secrétaire Générale Marie-Anne BARBAT-LAYANI, qui l'a motivé par la nécessité de réfléchir de manière urgente avec les Fédérations sur l'évolution de notre organisation suite aux nouvelles mesures gouvernementales vis à vis des entreprises et à la recrudescence du virus.

Toutes les directions du MEFR étaient représentées et le Dr Jean-François SIMONOT, médecin de prévention des Douanes, suppléait à l'absence du médecin coordinateur du ministère.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes, selon des modes variés : présentiel, audio et visioconférence, la délégation UNSA-CGC était représentée par Françoise DUPONT en présentiel et Frédéric LEBRUCHEC en audioconférence.

En propos introductif, la Secrétaire générale a indiqué que l'administration doit anticiper pour la semaine prochaine les conséquences de la nouvelle situation. En effet, on constate une reprise assez forte du virus, même si elle est peu comparable à celle de février-mars derniers. Il y a donc lieu de prendre toutes mesures pour :

- enrayer la propagation du virus
- protéger les collègues de travail
- éviter que le travail soit un lieu de contamination

La principale mesure à venir est le port du masque généralisé et obligatoire dans les locaux dès lors que l'on n'est pas sûr d'être tout seul. Précision faite que le point d'entrée c'est les locaux et non le statut des personnes qui travaillent dans ces locaux. L'obligation s'appliquera donc également aux visiteurs ainsi qu'aux entreprises prestataires.

A cette fin, le Secrétariat général va adresser d'ici la fin de la semaine un message à l'ensemble des agents du ministère pour les prévenir de cette obligation, dans un certain nombre de situations, effective à compter du 1^{er} septembre, et adapter en parallèle les notes signalétiques dans les bâtiments.

L'UNSA et la CGC, comme l'ensemble des OS, ont demandé à ce que le message comporte un rappel sur le respect de tous les gestes barrières, pour éviter tout relâchement au seul motif du port du masque, qui n'en est qu'une composante de plus.

L'administration a validé cette proposition, le port du masque étant une « mesure balai », les autres mesures (distanciation sociale, limitation du nombre de personnes dans les ascenseurs...) devant toujours continuer à être respectées.

En outre, dès que les textes (protocole entreprises, circulaires DGAFP) sortiront, l'information sera complétée et le guide de la reprise d'activité adapté.

Les agents seront informés de la possibilité d'aller récupérer auprès de leur VRH un lot de 6 masques lavables (assurant une filtration de 90 %, précision fournie sur demande de l'UNSA-CGC) et des dérogations éventuelles au port obligatoire (sujet toujours en attente de la décision du Haut Conseil de Santé Publique).

La Secrétaire générale assure qu'il n'y a pas volonté de retour au confinement, le fait nouveau c'est le masque, mais qu'il convient de rester vigilant et que les autres aspects demeurent. Ainsi :

- <u>Le télétravail</u> (pour lequel L'UNSA et la CGC ont indiqué qu'il devait continuer à s'imposer) : on entre dans une période intermédiaire et spécifique, ce n'est ni une période de confinement, ni une période cible en rythme de croisière normal. Chaque service doit être conscient que le télétravail va peut être plus important que celui ciblé pour l'avenir.

Les GT programmés sur le sujet au cours du mois de septembre ont aussi pour objectif de partager les informations sur la situation actuelle (point sur les commandes de matériels notamment) en plus de définir une doctrine à terme, laquelle fera l'objet d'un passage au CTM d'octobre.

- <u>Les personnes vulnérables</u>: le principe est en priorité le placement en télétravail à 100 % ou en ASA en cas d'impossibilité. Il existe une ambiguïté pour les personnes qui vivent avec une personne vulnérable, le sujet n'étant pas clair au niveau de l'administration, l'attache avec la DGAFP sera prise sur ce point.
- <u>Les horaires décalés</u> : c'était déjà une consigne en vigueur. Donc elle existe et sera rappelée dans le message de communication aux agents.

De fait, le guide des mesures de prévention devra être revu et présenté au CHSCTM. L'Administration propose d'essayer d'intégrer ce qui est déjà connu dans une première version adressée vendredi prochain aux OS, puis de finaliser une deuxième version discutée en CHSCTM en intégrant, dès qu'ils seront connus, les textes de référence (dont la circulaire DGAFP),

Les précisions suivantes ont en outre été apportées sur :

- <u>Les ASA pour garde d'enfant</u>. Elles n'existent plus, les enfants étant accueillis dans les écoles à la rentrée.
- Les rentrées dans les écoles du MEFR. A la DGFiP, la rentrée a été préparée depuis le début de l'été avec plusieurs options possibles. A été privilégiée celle d'accueillir 50 % de la promotion en présentiel un jour sur deux, avec port du masque dans les classes limitées à 20 élèves maximum. Ce protocole ayant été validé par le médecin de prévention. A la Douane, également port du masque obilgatoire et limitation de la taille des classes (une précision à ce sujet devant être apportée lors de l'audioconférence avec les OS vendredi matin

A la DGCCRF, la rentrée est retardée, mais pour motif autre lié à l'organisation des concours. Les modules en e-learning seront plus développés et les cours seront dispensée en demi-promotion.

A l'INSEE, il faut distinguer le GENES, qui a vocation de former des hauts fonctionnaires, du CEFIL, qui accueille au 1^{er} octobre une petite promotion de contrôleurs stagiaires. Y seront appliqué les mesures barrières de précaution et des cours en petits groupes.

- <u>Les tests</u>. L'administration n'a pas de vision claire sur la question, elle ne pense pas que cela fasse partie des mesures préconisées en entreprise. Mais elle convient que le sujet est évolutif et dépendra de la décision des autorités sanitaires.
- <u>Les restaurants administratifs</u>. Il va falloir mieux gérer les flux. A cet effet, l'Agraf envisage de rendre obligatoire la réservation pour ses restaurants.

La Secrétaire générale a indiqué que le dialogue social doit intégrer la reprise de telles réunions informelles sur une base d'une tenue toute les 2 ou 3 semaines afin d'échanger sur la situation liée au COVID-19 et adapter au fil de l'eau les mesures à prendre.

De même le CHSCTM sera convié rapidement pour la fin de la semaine prochaine et permettra également d'échanger sur les mesures de suivi des préconisation du prestataire extérieur ALIXIO dont le rapport définitif devrait être rendu prochainement.

Le grand enjeu, rappelle Mme BARBAT-LAYANI, c'est combattre le relâchement. Il conviendra donc d'innover en matière de pédagogie, mais pas seulement, même s'il n'est pas souhaitable d'en arriver là, et recourir le cas échéant à des remarques voire des sanctions pour les contrevenants, rappelant à cet égard que selon Mme BORNE, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, le refus du port du masque en entreprise était assimilé à une faute professionnelle.